

Conditions Générales de Vente

Informations concernant les droits d'exploitation :

Le/la Client.e s'engage vis à vis du prestataire à disposer de tous les droits d'exploitation nécessaires à la réalisation des prestations.

Le prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du présent document.

Le prestataire reste propriétaire de l'intégralité des créations tant que la prestation n'est pas entièrement réglée.

Toute utilisation sortant du cadre initialement prévu est interdite ; sauf autorisation expresse et écrite du prestataire.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entreprise Anim&Com consultant consent au client qui l'accepte, une prestation issue de ses offres de services.

Anim&Com consultant est un organisme de formation - Centre de Formation par Apprentissage (CFA) et un cabinet de consulting.

Dans le cadre de ses activités de formation, Anim&Com consultant a effectué une Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 59792 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. L'entreprise est immatriculée sous le numéro 87949360900017 au Registre du Commerce et des Sociétés. Le siège social est situé au 24, rue de Constantinople - 75008 Paris.

I. Nos formations et prestations

Nos offres s'effectuent en PRESENTIEL, DISTANCIEL ou MIXTE des deux :

PRESENTIEL INTRA-ENTREPRISE : dans les locaux du client ou de la cliente auprès de ses participant.e.s ou dans les locaux de Anim&Com consultant.

PRESENTIEL INTER-ENTREPRISE : dans des locaux déterminés par Anim&Com consultant auprès de participant.e.s de diverses organisations.

FOAD : sur une plateforme numérique sécurisée intégrant un système de "tracking" et appliquant le RGPD.

Concernant les actions de Formations Ouvertes À Distance (FOAD) :

Anim&Com consultant propose du 100% E.Learning et du Blended-Learning (mixte présentiel et distanciel).

Dans le cadre du 100% E.learning, deux formules sont proposées :

* **Formule A** : Mixte entre classe virtuelle en visio conférence avec Formateur.rice et parcours modulaire en E.Learning. Dates d'interventions du ou de la formateur.rice préalablement définies (Cf. Chapitre V).

* **Formule B** : Parcours modulaire en E.Learning avec Forum ouvert et échange avec le Formateur.rice en visio en introduction, au milieu et en clôture de formation. Dates d'ouverture et de fermeture de la session préalablement définies (Cf. Chapitre V).

Article D6313-3-1

Créé par Décret n°2018-1341 du 28 décembre 2018 - art. 1

La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend :

1° Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;

2° Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;

3° Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

II. Inscription ou commande de prestations

Pour toutes demandes d'inscription à une action de formation, il faut transmettre par courrier ou courriel, le dossier d'inscription téléchargeable sur notre site www.animetcom.fr, rempli et signé (si possible de façon numérique).

Pour toutes commandes de prestations, après être entré en contact avec l'un.e de nos collaborateur.rice.s, il est nécessaire d'acter la commande également par courrier ou courriel.

III. Modalités d'interventions et accès à nos offres

Toutes nos formations se veulent être accessibles à tous les publics sans aucune discrimination quelconque. Aussi, des moyens nécessaires et utiles à l'accès peuvent- être pensés en amont et mis en place durant le déroulement des actions.

Les besoins et leurs coûts supplémentaires seront étudiés et discutés avec l'acheteur.euse au préalable.

Anim&Com consultant

24 Rue de Constantinople

75008 Paris

Email : administration@animetcom.fr

Tel : 01 45 22 70 64



Anim&Com consultant s'appuie sur des méthodes et des outils pédagogiques de son choix afin de faciliter la transmission. À chaque action, l'intervenant.e, remet aux participant.e.s des supports théoriques. Afin de favoriser le développement durable, l'organisme optera pour la dématérialisation et le numérique. Dans ces conditions, il sera demandé aux participant.e.s de transmettre une adresse email valide afin que nous puissions leur ouvrir un espace extranet qui leur sera dédiée pour la partie administrative et pédagogique.

Les formations et les prestations sont dispensées en français. Des prérequis spécifiques peuvent être précisés dans la fiche de présentation des différentes offres qui figurent dans notre catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs.

IV. Conventions et Convocations

Une fois la commande prise en considération après acceptation du devis en ligne et l'acompte versé, nous envoyons :

1. Une convention de formation ou un contrat de prestation en double exemplaire à retourner, signer et renvoyer en un exemplaire avant le 1^{er} jour de l'action.
2. Une convocation collective ou un contrat individuel sera adressé si le contrat le nécessite et sera accompagné.e d'un plan d'accès du lieu où se déroulera l'action.
3. Un lien Extranet sera envoyé aux stagiaires pour l'ouverture de la plateforme en ligne pour les FOAD le cas échéant.

V. Barèmes et conditions Tarifaires

Les prix des prestations et formations correspondent aux tarifs indiqués sur nos supports commerciaux en vigueur ou ceux indiqués sur les devis envoyés dont la validité est de 30 jours.

Concernant la Formation Continue Qualifiante (FCQ) :

1/ TARIF en PRÉSENTIEL INTER-ENTREPRISE ==> Un nombre minimal de 8 stagiaires en INTER est obligatoire afin de pouvoir dispenser l'action. Cependant, si le quorum indiqué sur la fiche catalogue n'est pas atteint en INTER, la formation peut avoir lieu selon certaines conditions moyennant finance d'une majoration de 20% par participant.e jusqu'à atteinte du quorum fixé sur la plaquette de formation. (Ouverture au minimal majoré à négocier - Fermeture session au maximal 16 stagiaires).

2/ TARIF en PRÉSENTIEL INTRA-ENTREPRISE ==> Un nombre maximum de 8 personnes est à prévoir pour les formations en INTRA. (Minimum 1 stagiaire)

3/ TARIFS en FOAD ==> Toutes nos actions de formations sont ouvertes à distance (FOAD) et peuvent s'effectuer en INDIVIDUEL, en INTER et en INTRA entreprise.

Elles peuvent avoir lieu en Blended-Learning (mixte présentiel et distanciel) et en E.Learning (100% en distanciel).

- Tarif FOAD en INDIVIDUEL :

Prix de l'INTER entreprise en présentiel majoré de 20% + 30€ la licence plateforme - E.Learning.

* Formule A possible si plusieurs stagiaires inscrits en INDIVIDUEL ou intégration d'un groupe en INTER - Fermeture session au maximal 16 stagiaires.

* Formule B possible sans condition.

- Tarif FOAD en INTER-ENTREPRISE :

Prix de l'INTER entreprise en présentiel majoré de 20% + 30€ par licence - plateforme E.Learning.

* Formule A possible si minimum 3 inscrits sur la session quelles que soient leurs provenances < INTER ou INDIVIDUEL > - Fermeture session au maximal 16 stagiaires.

* Formule B possible sans condition.

- Tarif FOAD en INTRA-ENTREPRISE :

Prix de l'INTRA entreprise en présentiel majoré de 20% + 30€ par licence - plateforme E.Learning.

* Formule A possible sans condition d'ouverture - Fermeture session au maximal 8 stagiaires.

* Formule B possible sans condition d'ouverture - Fermeture session au maximal 8 stagiaires.

A/ En présentiel, les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront indiqués le cas échéant sur une ligne supplémentaire dans le devis.

B/ Les prix seront indiqués Net de Taxe. La TVA est non applicable, d'après l'article 293B du Code Général des Impôts car l'organisme et CFA Anim&Com consultant est non assujetti à celle-ci.

Anim&Com consultant

24 Rue de Constantinople

75008 Paris

Email : administration@animetcom.fr

Tel : 01 45 22 70 64



VI. Facturation, modes de paiement

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6ème partie, livre III, du code du travail, mais aussi pour les prestations de services proposées par Anim&Com consultant. Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande, les modalités de facturation seront les suivantes :

Convention ou contrat d'actions de formation ou prestations de services d'une durée de moins d'un mois ou égal à un mois : un acompte égal à 50% du montant total TTC de la commande avant le 1^{er} jour d'intervention et le solde du montant total au dernier jour d'intervention.

Convention ou contrat d'actions de formation ou prestations de services d'une durée de plus d'un mois :

- Si la somme totale indiquée dans la convention ou le contrat se situe en dessous de 10 000€ un acompte de 50% sera exigé avant le premier jour de l'intervention.
- Si la somme totale indiquée dans la convention ou le contrat se situe entre 10 000€ et 40 000€, un acompte de 30% sera exigé avant le premier jour de l'intervention.
- Si la somme totale indiquée dans la convention ou le contrat se situe entre 41 000€ et 80 000€, un acompte de 20% sera exigé avant le premier jour de l'intervention.
- Si la somme totale indiquée dans la convention ou le contrat se situe entre 81 000€ et plus, un acompte de 10% sera exigé avant le premier jour de l'intervention.

Le solde du montant global sera échelonné selon les accords entendus et actés dans un des articles de la convention de formation ou du contrat de prestation. Les factures qui en émaneront seront payables à compter d'un délai maximal fixé à 30 jours suivant l'émission et la réception de ladite facture.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Opérateur de Compétence (OPCO), ou d'un organisme institutionnel de type collectivité territoriale et État, une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement au bénéficiaire de la formation qui sera en charge de régler la somme due au prestataire et se faire rembourser directement par l'OPCO concerné.

Autrement dit, nous ne prenons pas la subrogation pour la FCQ.

Les paiements peuvent s'effectuer :

- Par virement bancaire selon le RIB et l'IBAN indiqué dans le document contractuel signé entre le donneur d'ordre et le prestataire Anim&Com consultant
- Par chèque, postal ou bancaire
- Par carte bancaire

Pour chaque acompte versé, une facture sera établie selon la loi du 1^{er} Janvier 2004 (code général des impôts, CGI. – Article 289). Une nouvelle facture concernant le solde du montant global reprendra le ou les acomptes versés concernant la commande intégrale et sera émise puis envoyée en toute fin de prestation comme précédemment évoqué. Cette facture reprendra les mentions légales d'une facture normale mais mentionnera également les acomptes réglés. Elle précisera leurs montants, le numéro et la date de facturation.

VII. Report, non réalisation ou réalisation partielle de la prestation

1. Report :

Anim&Com consultant se réserve la possibilité de reporter une formation, si le nombre de participant.e.s est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. L'organisme en informera le client au minimum 15 jours avant et proposera alors de nouvelles dates sans que cela puisse engendrer des pénalités. Dans ce cas présent, l'action ne sera pas annulée mais sera juste reportée à raison de 2 fois maximum. Au-delà de ce délai, la prestation aura bien lieu en l'état ou sera alors définitivement annulée. Ces conditions prévalent pour le client.

2. Annulation :

En cas d'annulation après engagement conventionnel ou contractuel :

- **Dans un délai supérieur à un mois avant le début de la prestation**

Par le ou la client.e : une facture de 50% du montant global de la prestation sera émise pour dédommagement. L'acompte déjà versé sera déduit.

Anim&Com consultant

24 Rue de Constantinople

75008 Paris

Email : administration@animetcom.fr

Tel : 01 45 22 70 64



- **Dans un délai compris entre un mois et deux semaines avant le début de la prestation**

Par le ou la client.e : une facture de 70% du montant global de la prestation sera émise pour dédommagement. L'acompte déjà versé sera déduit.

- **Dans un délai inférieur à deux semaines avant le début de la prestation**

Par le ou la client.e : une facture de 100% du montant global de la prestation sera émise pour dédommagement. L'acompte déjà versé sera déduit

3. Abandon :

- **Lorsque l'action a démarrée partiellement**

Par le client : Anim&Com consultant facturera directement au client 100% du montant convenu. En cas de désaccord, le conflit se règlerait via des services juridiques (Cf. Article XIII).

Par le prestataire Anim&Com : En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

VIII. Délais de règlement et pénalités

Plusieurs délais de paiement sont possibles comme cités ci-dessus. Le délai de paiement figure dans le devis, le contrat et la facture. Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non-respect du délai de paiement, un taux de pénalités sera appliqué selon le taux en vigueur.

Il est à noter que ces pénalités seront d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros.

IX. Droits d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques fournis par Anim&Com consultant sont interdites, sauf accord écrit entre les parties.

Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

X. Clause de non-sollicitation

Les client.e.s s'interdisent d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, tout.e collaborateur.rice présent.e ou futur.e du prestataire. La présente clause vaudra, quelle que soit la fonction du collaborateur ou de la collaboratrice en cause, et même au cas où la sollicitation serait à l'initiative du ou de la dit.e collaborateur.rice. La présente clause déroulera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat et ce pendant 12 mois à compter de sa terminaison.

XI. Sécurité et prévention des accidents

Les participant.e.s seront tenu.e.s de respecter les prescriptions de sécurité du lieu où se déroulent l'action ainsi que de signer et appliquer le règlement intérieur mis à leur disposition.

XII. Assurances, obligations et Litiges

Les deux parties concernées devront déclarer avoir souscrit une police d'assurance à Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) ou Responsabilité Civile (RC) si le donneur d'ordre est un.e particulier.e auprès d'une compagnie. Ils s'engagent mutuellement à se fournir une attestation d'assurance en vigueur et peuvent se demander des pièces justificatives d'ordre juridiques, sociales et fiscales afin d'être en conformité avec la loi. Dans ce cas-là, ils devront se fournir conjointement ces documents.

L'acceptation de nos offres implique l'adhésion à nos Conditions Générales de Vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.